

# MAISON DE RETRAITE "KIRCHBERG"

67290 LA PETITE PIERRE



## PROJET D'OPTIMISATION ET D'EXTENSION

La Maison de Retraite «Kirchberg», construite en 1993, se situe en plein Parc Régional des Vosges du Nord à La Petite Pierre, dans un site paisible en bordure de forêt, en milieu rural.

Actuellement l'établissement compte 60 chambres d'hébergement définitif et 2 chambres d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes.



Page 1 sur 4

Maison de retraite « Kirchberg »

39 rue du Kirchberg 67290 LA PETITE PIERRE – Tél 03 88 70 46 47 – Fax 03 88 70 40 84

[contact@kirchberg67.fr](mailto:contact@kirchberg67.fr)

[www.kirchberg67.fr](http://www.kirchberg67.fr)

## CONSTATS ET ARGUMENTATION POUR L'OPTIMISATION ET L'EXTENSION :

L'établissement est ouvert depuis plus de 24 ans et demande des travaux de réfection et de mise aux normes importantes pour les années à venir (ravalement de façade, isolation extérieure du bâtiment, réfection de certaines chambres, nouveaux revêtements de sol, mise aux normes accessibilité handicapés...).

Ces points nous ont amenés à lancer une étude plus large sur l'ensemble de l'établissement avec une vision à plus long terme, quitte à engager des travaux plus importants.

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE :

### \* ADAPTATION DU «PÔLE SOINS»

Tout le «pôle soins» a été revu afin que les résidents du territoire, de plus en plus dépendants, puissent être accueillis dans des conditions de sécurité et de confort optimales. Le projet prend en compte une augmentation de l'espace de convivialité (plus lumineux et plus fonctionnel), des surfaces vitrées pour la surveillance, la création de bureaux pour les médecins traitants, le médecin coordonnateur, l'infirmière référente, la psychologue, une pharmacie et une salle de repos pour le personnel.

L'avancée prévue au premier étage avec l'agrandissement du pôle de soins permettra d'aménager en dessous un espace d'accès à l'établissement, sécurisé et abrité, pour les véhicules de transport de personnes. Cet «abri» permettra également à nos résidents de s'installer à l'extérieur et de profiter de notre situation géographique exceptionnelle même en cas de pluie ou de forte chaleur.

Intégration des deux chambres temporaires au niveau 1 avec les chambres permanentes, pour éviter que les résidents en hébergement temporaire se situent au rez-de-chaussée à l'écart.

Le remplacement de l'ascenseur existant, par deux ascenseurs de plus grande capacité pour faciliter le déplacement des résidents de plus en plus dépendants. Déplacement et enclousonnement de l'escalier central, suite à la demande de la dernière commission de sécurité.

### \* MISE AUX NORMES DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'aménagement des bureaux administratifs et de l'accueil a été revu ainsi que tous les circuits «sale-propre» avec mise aux normes de la cuisine, du stockage des poubelles et de la buanderie. Le parking sera également agrandi.

L'étanchéité et l'isolation du bâtiment existant seront reprises (isolation extérieure, remplacement des fenêtres...) pour atteindre les normes BBC RT 2012.

## FINANCEMENT :

■ Subventions Conseil Départemental du Bas-Rhin :	660 000 €
■ Subvention ARS :	361 007 €
■ Subvention Région Grand Est:	150 000 €
■ Autres (EDF, caisses de retraites....) :	64 830 €
■ Emprunt Maison de Retraite:	1 500 000 €

L'impact des investissements prévus sur les 5 années à venir (2017 à 2022), représente une augmentation de 4,11 % (1,72 €/jour) du prix de journée.

Le début prévisionnel des travaux est fixé au mois d'août 2018, pour une durée de 2 ans. Nous comptons sur votre compréhension et aide auprès de vos aînés pour passer plus facilement par cette période de travaux certes un peu pénible pour eux.

## SOUTIEN EN AIDE OU PAR DON :

Si vous pensez avoir du temps libre pour la maison de retraite et ses pensionnaires, vous pouvez nous aider dans nos travaux en tant que bénévole. Vous trouverez ci-après un coupon-réponse que vous pouvez nous retourner et nous vous contacterons.

D'autre part, l'association propriétaire et gestionnaire de l'établissement est reconnue d'utilité publique. Pour tout don versé à l'association, vous recevrez un reçu fiscal vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. En cas de dépassement de ce plafond, vous pouvez reporter l'excédent sur 5 ans.

De même, des entreprises peuvent se porter partenaires du projet en tant que mécènes. N'hésitez pas à diffuser l'information à vos contacts.

A titre d'exemple :

Votre don	Votre dépense réelle	
20 €	6,80 €	66 % de 20 € soit 13,20 € de réduction d'impôt
50 €	17,00 €	66 % de 20 € soit 33,00 € de réduction d'impôt
100 €	34,00 €	66 % de 20 € soit 66,00 € de réduction d'impôt

***EN OPTION : SOUMIS A APPEL A PROJET (CES DEUX POSTES NE SONT PAS ENCORE PRÉVUS DANS CETTE PHASE DE TRAVAUX)***

### \* CRÉATION DE 18 CHAMBRES AU TROISIÈME NIVEAU

*D'après l'étude menée, 18 chambres d'hébergement permanent supplémentaires peuvent être aménagées au 3<sup>ème</sup> niveau, ce qui permettrait une valorisation optimale de l'existant.*

### \* CRÉATION D'UNE UNITÉ DE VIE PROTÉGÉE :

*Pour répondre à la demande de plus en plus fréquente des usagers du territoire, cherchant à placer leur proche atteint de maladie neurodégénérative, nous avons étudié le rajout à l'établissement d'une unité de vie protégée (UVP) de 14 chambres pour permettre l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée ; personnes que nous ne pouvons pas accueillir aujourd'hui et que nous sommes obligés de rediriger vers d'autres établissements.*

Maison de Retraite « Kirchberg »  
39 rue du Kirchberg  
67 290 LA PETITE PIERRE  
03 88 70 46 47  
[contact@kirchberg67.fr](mailto:contact@kirchberg67.fr)

## BULLETIN D'AIDE ET DE SOUTIEN

Nous serions heureux de pouvoir compter sur cet apport complémentaire pour financer ces travaux et limiter ainsi l'augmentation du prix de journée.

Chaque don et aide bénévole compte, afin d'améliorer le quotidien de nos résidents, de favoriser leur bien-être et minimiser l'impact financier des travaux sur le prix de journée.

Pour cela, je fais un don par chèque libellé à l'Association Evangélique Luthérienne de Bienfaisance, d'un montant de ..... € et demande en retour un reçu fiscal qui me permettra, si je suis imposable, de déduire de mes impôts jusqu'à 66 % du montant de ce don.

Je propose dans la mesure de mes disponibilités, mes services pour des travaux de :

- Maçonnerie
- Peinture
- Carrelage
- Electricité
- Sanitaire
- Aide sans compétence particulière

«entourer le domaine concerné»

NOM /Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....